



Applicable au 1<sup>er</sup> Mars 2023

## Barème des honoraires

### VENTE

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction. La remise d'une facture est obligatoire. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Jusqu'à 45 000 €	Forfait à 3 500 €
De 45 001 € à 100 000 €	Forfait à 5 500 €
De 100 001 € à 300 000 €	5.0 %
De 300 001 € à 500 000 €	4.5 %
Au-delà de 500 001 €	4 %

### LOCATION

#### Location à usage d'habitation

Honoraires facturés aux bailleurs et aux preneurs

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail 8 €/m<sup>2</sup>
- Etat des lieux 3 €/m<sup>2</sup>

#### Location locaux professionnels et commerciaux

Honoraires à la charge du preneur 16 % du loyer annuel hors charges

#### Location garage, stationnement, box

Honoraires facturés aux bailleurs et aux preneurs Forfait : 150 €

#### Bail d'habitation – rédaction seule

Honoraires facturés aux bailleurs et aux preneurs

- Surface inférieure ou égale à 70 m<sup>2</sup> Forfait : 250 €
- Surface supérieur à 70 m<sup>2</sup> Forfait : 500 €

**Century 21® Ploemeur Immobilier - 5 Place Falquérho - 56270 PLOEMEUR - Tél. 02 97 85 20 35**  
**Email : ploemeur.immobilier@century21.fr**

SARL CIPL au capital de 7.622,45 € - RCS LORIENT B 414 282 996 – Carte Professionnelle n° CPI 5602 2015 000 001 079  
Garantie financière pour un montant de 120.000 € par la caisse de Garantie de la GALIAN : 89 rue La Boétie – 75008 PARIS  
Dans un souci de protection absolue de sa clientèle, l'Agence ne recevra aucun fonds, en dehors de ses honoraires.